

► Informations générales

Cours	
Faculté/Département	Faculté des arts et sciences/Département de sciences économiques
Titre	Introduction à l'économie industrielle
Sigle	ECN 2565A
Trimestre	Hiver
Année	2019
Mode de formation	En présentiel
Site StudiUM	Chaque cours dispose habituellement d'un espace dans StudiUM, l'environnement numérique d'apprentissage de l'Université de Montréal. Copiez-collez l'adresse de cet espace-cours – il s'agit du site Web de votre cours. Pour savoir comment le configurer, rendez-vous sur https://studium.umontreal.ca .
Site départemental	<p>Une version électronique de ce plan de cours est disponible sur Internet. On peut y accéder par la page d'accueil du Département de sciences économiques (https://sceco.umontreal.ca/programmes-cours/cours-horaires/).</p> <p>Veuillez cependant noter que les informations qui suivent peuvent faire l'objet de modifications au cours du trimestre. Le cas échéant, le professeur vous avisera en classe ou, s'il y a lieu, au moyen du calendrier affiché sur le site StudiUM du cours.</p> <p>Par ailleurs, pour la présentation de vos travaux pratiques, vous trouverez notre Guide à https://sceco.umontreal.ca/ressources-services/ressources-formulaires/.</p>

Enseignant	
Nom	Nicolas KLEIN
Coordonnées	nicolas.klein@umontreal.ca 514 343-7908
Disponibilités	<p>Les lundis du 7 janvier au 4 février, ainsi que le 18 février : de 16h à 17h</p> <p>Le mercredi, 13 février et les mercredis à partir du 13 mars : de 17h à 18h</p> <p>Toujours au local C-6038</p>

Description du cours	
Description détaillée	<p>I) Introduction</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les coûts de production (chapitre 3) 2) La concurrence parfaite (chapitre 4) 3) L'efficacité et le bien-être (chapitres 4 et 5) 4) La structure de marché : monopoles, monopsones et entreprises dominantes (chapitre 5) <p>II) Le monopole</p>

	<ul style="list-style-type: none"> 1) La discrimination par les prix (chapitres 11 et 12) 2) La différenciation des produits (chapitre 8)
	<p>III) La théorie des jeux et les marchés oligopolistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) Introduction à la théorie des jeux (chapitre 7) 2) Le modèle de Cournot (chapitre 7) 3) Le modèle de Bertrand (chapitre 7) 4) Le modèle de Stackelberg (chapitre 7)
	<p>IV) Les stratégies commerciales</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) La prédation par les prix (chapitre 10) 2) La collusion : Cartels et oligopoles coopératifs (chapitre 6) 3) L'intégration verticale (chapitre 13)
	<p>V) Information et publicité</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) L'information (chapitre 14) 2) La publicité (chapitre 15)
	<p>VI) Brevets et progrès technique (chapitre 17)</p>

► Objectifs visés

Objectifs généraux

L'objectif général de ce cours est de présenter les théories et les méthodes d'analyse de base de l'économie industrielle. Cette branche de la microéconomie introduit les imperfections et frictions du monde réel dans le modèle microéconomique de base, qui est caractérisé par la concurrence parfaite entre agents de poids infinitésimal. Ainsi, nous étudierons l'organisation des entreprises et la façon dont elles entrent en concurrence dans le monde réel, nous penchant sur l'étude du fonctionnement des marchés et de certaines pratiques commerciales, touchant notamment la concurrence et l'interaction stratégique entre les firmes.

Dans ce cadre, le cours guidera les étudiants à développer leur intuition économique, devant leur permettre, à la fin du cours, de faire un lien entre la théorie économique et les applications courantes de l'économie industrielle.

► Matériel pédagogique

Manuel obligatoire

Carlton, Dennis W. et Jeffrey M. Perloff, *Économie industrielle*, deuxième édition, Groupe De Boeck s.a., 2008.

Les ouvrages suivants pourraient également vous être utiles:

Pepall, L., D. Richards et G. Norman, *Industrial Organisation: Contemporary Theory and Practice with Economic Applications*, South-Western College.

Tirole, J., *The Theory of Industrial Organization*, MIT Press, 1988.

► Évaluations

Type	Date	Pondération
Examen intra	25 février 2019	40 %
Examen final portant sur toute la matière du cours	29 avril 2019	60 %

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à un examen	<p>Selon le règlement pédagogique (article 9.9 reproduit ci-dessous), l'étudiant doit motiver toute absence à une évaluation; pour ce faire, il faut s'adresser au Secrétariat de son département d'attache et non pas au professeur. Seul un motif imprévu et hors du contrôle de l'étudiant peut être acceptable. Quand l'absence est motivée, l'étudiant sera informé par écrit des modalités de reprise de l'évaluation. La modalité de reprise d'un examen intra est la suivante : passer un examen intra différé OU passer un examen final cumulatif (qui porte sur toute la matière couverte durant la session). En cas d'absence à un examen intra, la réussite d'un cours ne peut jamais se faire sur la base d'un examen final non cumulatif.</p> <p><i>« L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. [...] il doit [...] fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivant l'absence. Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit aussi permettre l'identification du médecin. »</i></p>
----------------------------	--

► Rappels

Dates importantes	
Modification de l'inscription	22 janvier 2019
Date limite d'abandon	15 mars 2019
Évaluation de l'enseignement	Date à déterminer

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources – styles et logiciels (guide)	http://www.bib.umontreal.ca/LGB/
Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM	http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm

► **Cadres réglementaires et politiques institutionnelles**

Règlements et politiques	
<p>Règlement des études</p> <p>Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le!</p>	<p>http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/</p> <p>http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/</p>
<p>Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap</p> <p>Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.</p>	<p>http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf</p> <p>http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm</p>
Intégrité, fraude et plagiat	
<p>Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteur, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Plagier ne vaut donc pas la peine !</p> <p>Le plagiat ne se limite pas à copier-coller ou à regarder la copie d'un collègue. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat); Inventer des faits ou des sources d'information; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.</i> ▪ <i>Lors des examens : Utiliser des sources d'informations non autorisées pendant l'examen; Regarder les réponses d'une autre personne pendant l'examen; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.</i> 	
<p>Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude</p>	<p>http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html</p>